



Versement

1650 W 1 - 41

Identification :

Intitulé/ Analyse : Inspections des ouvrages d'art.

Dates extrêmes : 1989-2010

Importance matérielle : 3 ml

Contexte :

Service producteur : Direction Départementale de l'Équipement (DDE) puis Conseil général, Direction des Routes et de l'Action Territoriale (DRAT) \ Service Modernisation et Entretien de la Route (SMER)

Service fournisseur : Conseil départemental, Direction des Routes et de l'Action Territoriale (DRAT) \ Service Modernisation et Entretien de la Route (SMER)

N° d'entrée du versement : 57706

Date d'entrée du versement : 24/03/2015

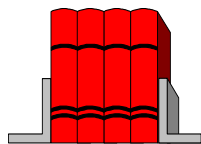
Conditions d'accès aux documents :

Début communicabilité : Immédiate

Fin communicabilité : Immédiate

Contrôle de la description :

Date de rédaction de l'inventaire : Avril 2016



Présentation

Présentation des services producteurs

Histoire administrative des services

La Direction Départementale de l'Équipement (DDE)

L'année 1967 voit la création d'un grand ministère de l'Équipement, à partir de la fusion entre le ministère des Travaux publics et des Transports, et celui de la Construction. Ce ministère s'appuie sur le corps des ingénieurs des Ponts et Chaussées, et des ingénieurs des travaux publics de l'État.

L'Équipement s'organise très rapidement et les services extérieurs refondus donnent naissance en mars 1967 aux Directions départementales de l'Équipement (décret n° 67-278).

La DDE intervient dans les principaux domaines suivants :

- aménagement routier, entretien et exploitation des routes et de la sécurité ;
- urbanisme, habitat et construction ;
- maîtrise d'œuvre et conduite d'opérations en matière de voirie et de réseaux divers, aménagement urbain et de bâtiment ;
- gestion du patrimoine aéronautique civil et militaire ;
- transports terrestres.

L'« acte II de la décentralisation » prévu par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit que les Conseils généraux reprennent la totalité de la gestion des réseaux routiers départementaux dont ils ont la responsabilité. Au 1^{er} janvier 2007, la partie routière et ouvrages d'art (construction, entretien et exploitation) des DDE est donc transférée. Les routes départementales et routes nationales d'intérêt local passent sous la responsabilité des directions des routes des Conseils généraux.

La Direction des Routes et de l'Action Territoriale

Créée en janvier 2007, la Direction des Routes et de l'Action Territoriale (DRAT) gère les routes départementales existantes (entretien, modernisation et circulation) et est également impliquée dans certains domaines techniques relevant de la responsabilité du Conseil départemental : transports scolaires, aménagement rural, patrimoine. La DRAT assure une présence technique sur l'ensemble du département, à travers ses cinq Services Locaux d'Aménagement (SLA) et ses douze centres routiers.

Le SLA de Bar-sur-Seine se compose des centres routiers de Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Vendevre-sur-Barse.

Le SLA de Brienne-le-Château se compose des centres routiers d'Arcis-sur-Aube et Brienne-le-Château.

Le SLA d'Ervy-le-Châtel se compose des centres routiers d'Aix-en-Othe, de Chaource et d'Ervy-le-Châtel.

Le SLA de Nogent-sur-Seine se compose des centres routiers de Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine.

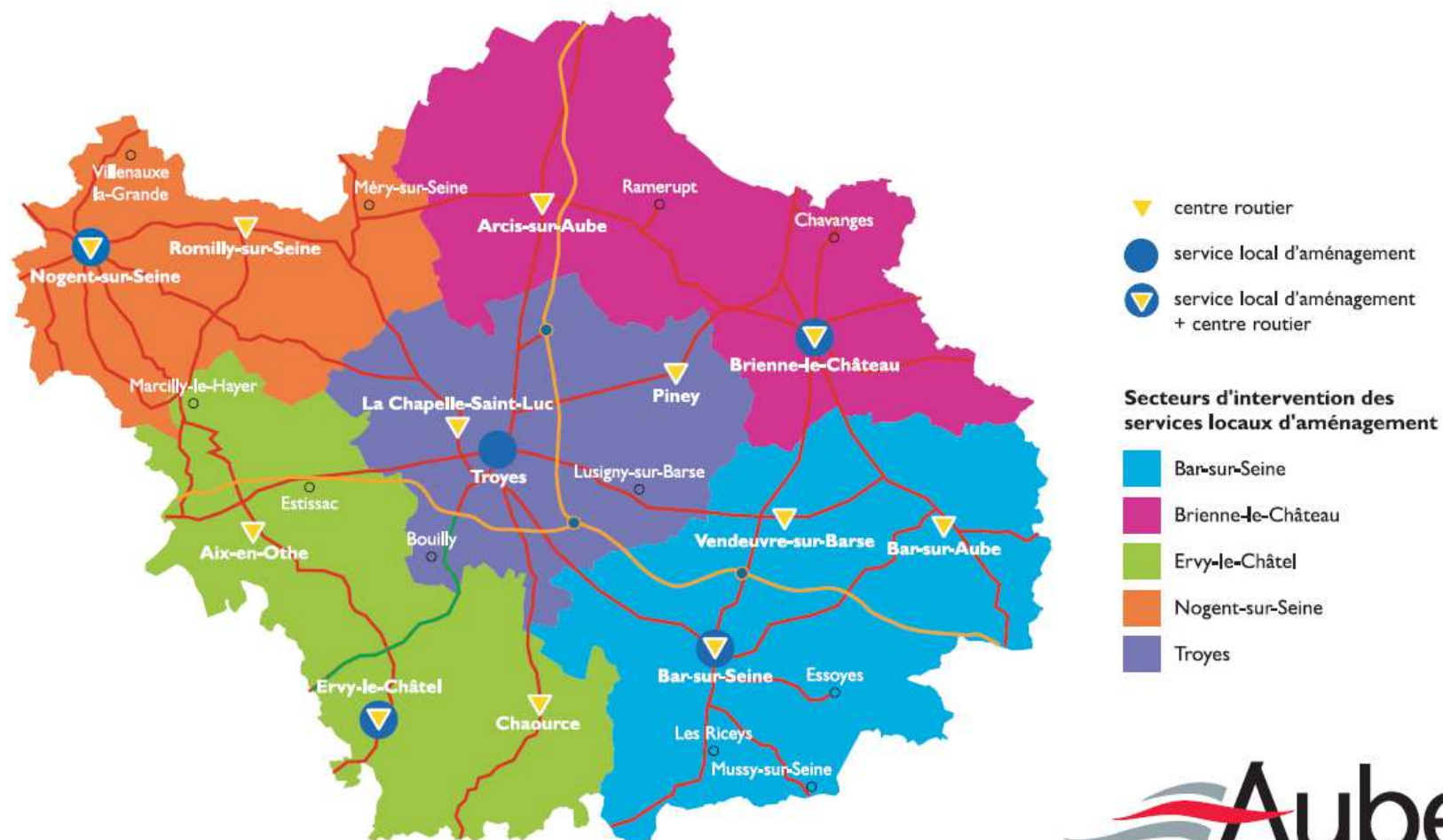
Le SLA de Troyes se compose des centres routiers de la Chapelle-Saint-Luc et Piney.

**Subdivisions de la
Direction Départementale de l'Équipement (DDE).**



Services locaux d'aménagement

Centres routiers



Service fournisseur

Le Service Modernisation et Entretien de la Route (SMER) a en charge :

- la conduite des études d'opportunité et de faisabilité en matière d'évolution du réseau routier,
- la programmation et le pilotage des opérations de modernisation du réseau routier,
- la programmation et le pilotage de l'entretien du réseau routier,
- l'exploitation des ouvrages d'art,
- la maîtrise d'ouvrage de la remise à niveau des écluses du canal de la Haute-Seine.

Présentation du contenu du versement

Intérêt du versement

Ce versement est principalement constitué des procès-verbaux des visites dites IQOA (Image de la qualité des ouvrages d'art). La méthodologie de surveillance et d'évaluation IQOA est introduite en 1995, au moment de la révision de l'ITSEOA (Instruction technique pour la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art) publiée pour la première fois en décembre 1979. Cette instruction introduit un pilotage centralisé de la gestion des ouvrages d'art. L'ITSEOA répond aux principes suivants : pour connaître l'état des ouvrages il faut les surveiller, pour les empêcher de se dégrader il faut les entretenir et si malgré ces actions, le niveau de service se détériore, il faut les réparer. Elle met donc en place les principes de bases pour la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art.

La méthodologie IQOA prévoit une visite tous les trois ans au cours de laquelle un examen visuel est effectué afin de constater l'état apparent de l'ouvrage. Cet examen donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal et d'un catalogue des désordres qui permettent d'établir une cotation de l'état apparent de chaque partie de l'ouvrage puis sa cotation générale.

Tris et éliminations pratiqués

Aucun tri n'a été pratiqué dans ces dossiers.

Mode(s) de classement adopté(s)

Les procès-verbaux des inspections des ouvrages d'art sont classés par subdivision/Service Local d'Aménagement, puis par ordre chronologique.

Sources complémentaires

Le fonds 1652W contient les inspections annuelles des ouvrages d'art réalisées entre 1979 et 2011 par la DDE puis par le SMER.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains dossiers sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008 en vertu des articles 17 et 18.

La loi Archives n° 2008-696 instaure le principe de la libre communicabilité des archives publiques à toute personne, et révisé les délais spéciaux. Les délais spéciaux sont désormais (suivant le contenu du document) :

- de 25, 50 et 75 ans à compter de la date du document ; le délai de 100 ans tel que le fixait la Loi Archives n° 79-18 étant toujours applicable dans le cas de dossiers ou d'actes mettant en cause des mineurs.

- de 100 et 120 ans à compter de la date de naissance de la personne ou de 25 ans à compter de la date de décès de la personne.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

Aux termes de la loi n°2008-696 sur les archives, les procès-verbaux des inspections des ouvrages d'art sont communicables immédiatement.

1650 W 1 - 41 INSPECTIONS DES OUVRAGES D'ART.

1989 - 2010

**1650 W 1 – 40 Inspections des ouvrages d'art selon la
méthodologie IQOA (Image de la qualité des
ouvrages d'art) : procès-verbaux des visites.**

1989 - 2010

1650 W 1 Subdivision d'Aix-en-Othe.

1996 - 2004

1650 W 2 - 3 Subdivision d'Arcis-sur-Aube.

1996 - 2006

1650 W 2 1996 - 2001.

1650 W 3 2002 - 2006.

1650 W 4 - 5 Subdivision de Bar-sur-Aube.

1996 - 2004

1650 W 4 1996 - 1998.

1650 W 5 1999 - 2004.

1650 W 6 - 8 Subdivision de Bar-sur-Seine.

1996 - 2006

1650 W 6 1996 - 1998.

1650 W 7 1999 - 2002.

1650 W 8 1993 - 2006.

1650 W 9 - 14 Subdivision de Nogent-sur-Seine.

1989 - 2006

1650 W 9 1989, 1996 - 1997.

1650 W 10 1998.

1650 W 11 1999 - 2000.

1650 W 12 2001.

1650 W 13 2002.

1650 W 14 2003 - 2006.

1650 W 15 Subdivision de Romilly-sur-Seine.

1996 - 2006

1650 W 16 - 26 Subdivision de Troyes 1.

1996 - 2006

1650 W 16 1996 - 1997.

1650 W 17 - 18 1998.

1650 W 17 Pont SNCF de Thennelières. Pont de la RD78 sur la RN19 2e section PS6. Pont route sur la 3e section de la RN19 à Creney. Pont de la RD960 sur la RN19 3e section à Creney. Viaduc SNCF de Barberey. Pont SNCF RN319 à la Chapelle-Saint-Luc.

1650 W 18 Pont de la RN60 sur la Rocade Ouest. Pont de la RN71 sur la Rocade Ouest. Pont de la RN19 sur RN319 à Barberey. Pont de la RN19 sur la RD20. Pont de Foicy RN19 sur la Seine. Pont de la 2019

sur la RN19 PS1. Pont RD78A sur RN19. Pont de la RN19 sur le CR4 à Argentolles.

1650 W 19	1999.	
1650 W 20	2000.	
1650 W 21	2001.	
1650 W 22	2002.	
1650 W 23	2003.	
1650 W 24 - 25	2004.	
1650 W 24	Viaduc SNCF de Barberey. Pont sur la RN19 2e section PS1 RN2019. Pont sur le Canal Saint-Etienne ouvrages 1 et 2. Pont sur la Seine PI4 RN19. Pont sur le Melda PI5 RN19. Pont SNCF de Thennelières.	
1650 W 25	Pont de la RN19 et RD78A - RN19 PR60+232. Pont de la RD78 - RN19 PR61+556. Pont Route et rail sur RN19 PI8 - RN19 PR64+261. Pont de Foicy. Pont sur le CR4 d'Argentolles - RN19 PR65+345 ouvrages 1 et 2.	
1650 W 26	2006.	
1650 W 27 - 30	Subdivision de Troyes 2.	1996 - 2006
1650 W 27	1996 - 1997.	
1650 W 28	1998.	
1650 W 29	1999, 2001, 2002.	
1650 W 30	2004 - 2006.	

1650 W 31	Service local d'aménagement d'Ervy-le-Châtel - Centre routier d'Aix-en-Othe.	2007, 2010
1650 W 32	Service local d'aménagement de Brienne-le-Château - Centre routier d'Arcis-sur-Aube.	2008 - 2009
1650 W 33 - 34	Service local d'aménagement de Bar-sur-Seine.	2007 - 2010
1650 W 33	Centre routier de Bar-sur-Aube.	2008
1650 W 34	Centre routier de Bar-sur-Seine.	2007 - 2010
1650 W 35 - 36	Service local d'aménagement de Nogent-sur-Seine.	2007 - 2009
1650 W 35	Centre routier de Nogent-sur-Seine.	2007 - 2009
1650 W 36	Centre routier de Romilly-sur-Seine.	2009
1650 W 37 - 40	Service local d'aménagement de Troyes - Centre routier de Saint-Aventin - La Chapelle-Saint-Luc.	2007 - 2010
1650 W 37	2007.	
1650 W 38	2008.	
1650 W 39	2009.	
1650 W 40	2010.	

1650 W 41

**Visites détaillées du pont sur les voies SNCF à
Barbèrey RN19 - PR 57.884.**

1989, 2003